



Air France

A vos côtés, **Techniciens, Maîtrises, Cadres**



Actu

17 octobre 2022

C'est maintenant ! Demandez à transformer votre Prime de Fin d'Année en congés.

Pour transformer votre prime de fin d'année en congés, c'est maintenant et **jusqu'au 6 novembre 2022.**

Cette prime vous permet de poser :

- ⇒ Des jours isolés,
- ⇒ Ou accolés à d'autres congés.



Elle apparaît en heures dans le **Décompte** de la « Gestion des Droits et Absences » en e-services RH.

La demande se concrétise sur la page « Transformation PFA en congés-PS » en Easy-Rh et reste soumise à l'accord Managérial.

Note de la Direction : À la suite de l'intégration de la PFA dans l'assiette de calcul de l'indemnité d'Activité Partielle, le montant de la PFA 2022 sera proratisé en fonction des périodes d'Activité Partielle et le nombre de jours de congés PFA pour l'année 2023 sera donc réduit.

Contactez votre équipe CFE-CGC DGI via le mail : cfecgc.dgiory@gmail.com

Notre site : CFE-CGC Air France



Adhésion :-)